

NUTRABLEU INC.

301, chemin Alfred-Villeneuve
Normandin (Québec) G8M 4R7

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0

Numéro du certificat : **2654**
Date de délivrance : **2026-04-23**
Date d'expiration : **2026-09-30**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

**Site de production /
Poste d'emballage**

301, chemin Alfred-Villeneuve, Normandin (Québec) G8M 4R7

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2016-10-17	Délivrance du certificat.
2017-10-02	Renouvellement du certificat.
2018-10-22	Renouvellement du certificat.
2019-10-22	Renouvellement du certificat.
2020-10-07	Renouvellement du certificat.
2021-10-04	Renouvellement du certificat.
2023-03-15	Certificat inactif du 15 mars au 14 septembre 2023.
2023-09-15	Réactivation et renouvellement du certificat.
2024-09-26	Renouvellement du certificat
2025-09-24	Changement de l'option de certificat A1 pour l'option C. Renouvellement de certificat.
2026-04-10	Modification du certificat. Retrait « production de bleuets » à la portée du certificat
2026-04-23	Modification du certificat. Rétablir la portée du certificat comme à l'originale : ajout « production de bleuets »